

# Gérer une absence pour maladie non professionnelle ou accident du travail en paye

## Contexte

La paie est en permanence soumise aux évolutions de la réglementation ainsi que du cadre conventionnel, mais les façons de calculer les absences du salarié sont nombreuses. Doit-on calculer l'absence en jours calendaires moyens, en jours ouvrables réels, etc. ? Effectivement, il existe de nombreuses méthodes pour calculer la retenue selon le type d'absence. De même, l'absence du salarié à son poste de travail ne doit normalement pas donner lieu à une rémunération. Cependant, pour certains motifs prévus par la loi ou la convention collective les heures/jours d'absences sont rémunéré(e)s.

Le CRGE vous propose d'aborder la gestion paye de deux types d'absence non prévisibles :

- L'accident de travail
- L'arrêt maladie

En effet, en 2020, 36 % des salariés se sont fait prescrire un arrêt maladie, et 655 715 accidents du travail ont été reconnus en 2019. Tout gestionnaire paie doit un jour faire face à ces motifs d'absence : quelles démarches doivent-êtré engagées ? Comment gérer ces absences sur un bulletin de paie ?

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Identifier les formalités à réaliser lors d'un arrêt maladie non professionnelle
- Identifier les formalités à réaliser lors d'un accident du travail
- Réaliser les différents calculs d'une absence maladie non professionnelle en paye
- Réaliser les différents calculs d'une absence accident du travail en paye

Date :

19/10/2021

14h - 16h30

Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

## Public visé



- Permanents salariés d'un GE
- Administrateurs d'un GE



---

## Prérequis

Connaître les bases de la paye (différence entre le salaire net et le salaire brut, calcul des cotisations, différence entre cotisations salariales et cotisations patronales...).

### 1 - Les différents calculs d'absences

- Les calculs existants
- Focus sur la méthode de l'horaire réel

### 2 - La gestion d'un arrêt maladie non professionnelle

- Les obligations et droits des salariés et de l'employeur
- Le calcul du maintien de salaire

### 3 - La gestion d'un arrêt accident du travail

- Les obligations et droits des salariés et de l'employeur
- Le calcul du maintien de salaire

## Formatrice

Conseillère paye - CRGE  
Formatrice en gestion sociale

Lucy RAYE

## Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

## Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz interactif sur la plateforme Kahoot



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

### Coût pédagogique



**200 € nets de TVA**  
par stagiaire

#### Contact pédagogique

**Ludovic DESILES**  
formation@crge.com

#### Contact administratif

**Céline GUIGNARD**  
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

*Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.*

